



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET : AVIS SUR LE DOSSIER DE DEMANDE DE DÉCLARATION  
D'UTILITÉ PUBLIQUE DU PROJET DE LA ZAC « LA SAULAIE » À  
OULLINS ET LA MULATIÈRE**

L'an deux mille vingt trois, le dix neuf septembre, le conseil municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MOROGE Jérôme, Maire.

Convocation envoyée le 12/09/2023

Compte-rendu affiché le 20/09/23

**Président** : Monsieur Jérôme MOROGE

**Secrétaire élu**: Monsieur Levana MBOUNI.

**Rapporteur** : Monsieur Jérôme MOROGE

**MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE**

Jérôme MOROGE ; Marlène BONTEMPS ; Maryse DOMINGUEZ ; Sandrine COMTE ; Marine BOISSIER ; Thierry DUCHAMP ; Ahlame TABBOUBI ; Maryse MICHAUD ; Jacques ROS ; Marcel GOLBERY ; Jean-Luc PAYS ; Anne DEMOND ; Dominique LARGE ; Sandrine BELMONT ; Marjorie MERCIER ; Oihiba DRIDI ; Levana MBOUNI ; Claude MOUCHIKHINE ; Michèle CALVANO ; Josiane MARTIN

**ABSENT EXCUSÉ AVEC PROCURATION**

Wilfrid COUPE a donné procuration à Ahlame TABBOUBI

Patrice LANGIN a donné procuration à Thierry DUCHAMP

Eliane CHAPON a donné procuration à Levana MBOUNI

Alain DONJON a donné procuration à Maryse DOMINGUEZ

Yann-Yves DU REPAIRE a donné procuration à Marjorie MERCIER

Max SEBASTIEN a donné procuration à Sandrine COMTE

Nora BELATTAR a donné procuration à Marlène BONTEMPS

Marion LECLERE a donné procuration à Marine BOISSIER

Alexis MONTOLIU a donné procuration à Dominique LARGE

**ABSENTS**

Bernard JAVAZZO ; Maud MILLIER DUMOULIN ; Pierre-Marie MAUXION ;  
Anissa HIDRI

-----oooOooo-----

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°2023-2112 du 27 février 2023, la commission permanente de la Métropole de Lyon a sollicité l'organisation d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) exportant mise en comptabilité du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon sur le projet de réalisation de la zone d'aménagement concerté (ZAC) La Saulaie sur le territoire des communes d'Oullins et de La Mulatière. Ce projet est conduit par la société d'équipement et d'aménagement du Rhône et de Lyon (SERL) dans le cadre d'un traité de concession conclu avec la Métropole.

Conformément aux articles L.122-1-V et R.122-7 du code de l'environnement, la Commune d'implantation du projet et les collectivités territoriales intéressées au regard des incidences environnementales notables du projet sur leur territoire, sont appelées à émettre un avis sur le dossier de demande de déclaration d'utilité publique du projet comprenant l'étude d'impact.

Par courrier du 03 août 2023, Madame la Préfète a invité le conseil municipal de la Commune de Pierre-Bénite à délibérer dans un délai de deux mois, conformément aux dispositions de l'article R.122-7 précité. Cet avis sera par la suite adressé au maître d'ouvrage de la ZAC, mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture et joint au dossier d'enquête publique.

Il ressort du dossier que certains aspects sont à enjeu fort :

-concernant le milieu physique et naturel, la présence de l'Yzeron et du Rhône nécessite le respect de la qualité des eaux et des aléas liés à ces cours d'eau. De même, le passé industriel du site est pris en compte.

-les nuisances acoustiques et la qualité de l'air sont également pris en compte dans le cadre du projet dans une logique de protection des habitants.

Le projet tel qu'il est conçu prend en compte ces enjeux et permettra un développement qualitatif et harmonieux du quartier de la Saulaie

**Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal**, à la majorité des suffrages exprimés avec 28 voix POUR,

1 contre,

**EMET** un avis favorable sur le dossier de demande de déclaration d'utilité publique du projet de la ZAC « La Saulaie » à Oullins et La Mulatière.

-----oooOooo-----

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS**

Certifié,

Le secrétaire de séance

Monsieur Levana MBOUNI



Le président de séance,

Jérôme MOROGE,  
Maire,  
Conseiller Régional